

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) nº 2015/830 de la Commission

 Date d'édition
 26/10/2020

 Édition
 6

 Date de révision
 23/12/2020

 Révision
 Z

		Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA					
UBRIQUE 1	Identification de la substance/du mélange et de	la société/entreprise					
1.1	Identificateur de produit	Identificateur de produit					
	Nom commercial du produit	NITRO MAX 26+SO3					
	Ref : FDS	AOP 308					
	Nom chimique	Mélange, principaux ingrédients : nitrate d'ammonium et sulfate d'ammonium					
	Synonymes	Sulfonitrate d'ammoniaque (26 % N)					
	Formule chimique	Mélange, principaux ingrédients : NH4NO3, (NH4)2SO4 Pas applicable Pas applicable Pas applicable					
	Numéro d'index UE						
	Nº CE						
	Nº CAS						
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable					
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées						
	Utilisations identifiées	Comme engrais et dans la fabrication de mélanges					
	Utilisations déconseillées	Toute autre utilisation.					
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de	la fiche de données de sécurité					
	Nom de l'entreprise	ALLIANCE OCCITANE					
	Adresse de l'entreprise	24, avenue Marcel DASSAULT, 31500 TOULOUSE cedex					
	Téléphone de l'entreprise	Standard: 05 61 36 01 23					
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	www.arterris.fr contact@arterris.fr					
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Centre Antipoison de Toulouse : 05 61 77 74 47 http://www.centres-antipoison.net					
	and a special an	Orfila: 01 45 42 59 59 (24/24 – 7/7)					

RUBRIQUE 2	Identification des dangers							
2.4	Classification de la substance ou du mélange*	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP]						
2.1		Eye Irrit. 2; H319						
		Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence			
2.2	Éléments d'étiquetage	(1)	<u>Attention</u>	<u>H319</u>	<u>P264</u> <u>P280</u> <u>P305+P351+P338</u> <u>P337+P313</u>			

Il peut contenir du Diciandiamide (DCD) -Inhibiteur de nitrification soluble. La teneur en inhibiteur exprimée en pourcentage dans ledit azote ammonium, urée et cyanamide pourrait être comprise entre 0,15% et 0,8%. Ce support ne présente aucun type de risque pour le produit final.

2.3	Autres dangers	
	Critère PBT/vPvB	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) nº 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.
	Autres dangers n'impliquant pas la classi	ification du produit
	Dangers physiques et chimiques	Ce produit n'est pas combustible en soi mais, s'il est inclus dans un feu, il maintiendra une combustion soutenue même en absence d'air. Il fond lorsqu'il est soumis à un chauffage intense. Si le chauffage continue, il peut se décomposer et libérer des fumées toxiques contenant des oxydes d'azote et de l'ammoniac.
	Dangers pour la santé	Les engrais sont fondamentalement inoffensifs lorsqu'ils sont manipulés correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau et les yeux : Un contact prolongé peut provoquer une certaine gêne. Ingestion: En cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux et, dans des cas extrêmes (en particulier chez les enfants), la formation de méthémoglobine (syndrome dit du bébé bleu) et une cyanose (indiquée par une coloration bleutée autour de la bouche). Inhalation: De fortes concentrations de poussières en suspension peuvent provoquer une irritation des muqueuses nasales et de l'appareil respiratoire supérieur avec des symptômes de maux de gorge et de toux. Effets à long terme: Pas d'effet néfaste connu. Autres: Feu et décomposition thermique: l'inhalation de gaz de décomposition, qui contiennent des oxydes d'azote et ammoniac, peuvent provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Ces gaz peuvent causer un oedème pulmonaire à effet retardé.
	Dangers pour l'environnement	Le nitrate d'ammonium est un engrais azoté. Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées ou la contamination par des nitrates. (Voir rubrique 12).

Version 7 du 23/12/2020 Page 1 de 24

			Sulfonit	trate d'amr	noniaque	e ≤ 45 % NA					
JBRIQUE 3	Composition/information sur	les composants									
3.2	<u>Mélanges</u>										
	Nom	% (p/p)	N° CAS IUPAC Nº Index R.1272/2008		№ Registre REACH	Classification Règ. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques				
	Nitrate d'ammonium	≤ 45%	6484-52-2	ammonium nitrate		01-2119490981-27-0028	Oxyde solide 3 Irrit. oc. 2				
	Sulfate d'ammonium	≥ 55 %	7783-20-2	ammonium sulphate		01-2119455044-46-0034	Sans classification				
JBRIQUE 4	Premiers secours										
4.1	Description des premiers sec	cours									
	Conseils généraux		Faire appel à un mé	decin quand c'est néo	cessaire.						
	Inhalation			e de la zone exposée decin si des effets né		nt.					
	Ingestion			Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.							
	Contact avec la peau		Laver la zone affecte	ée avec de l'eau							
	Contact avec les yeux		Enlever les lentilles		e en porte et si el	moins 10 minutes, y compris derrière es peuvent être facilement enlevées					
4.2	Principaux symptômes et eff	ets, aigus et différé	ės								
			Certains effets sur le	e poumon peuvent êtr	re différés.						
4.3	Indication des éventuels soir	ns médicaux immé	diats et traitements p	particuliers nécessa	ires						
						position thermique, qui contiennent de re. Administrer de l'oxygène, en part					
UBRIQUE 5	Mesures de lutte contre l'ince	endie									
5.1	Moyens d'extinction										
	Moyens d'extinction appropr	iés	Eau.								
	Moyens d'extinction à ne pas	utiliser	Ne pas utiliser d'exti	ncteurs chimiques ou	à mousse, ni ten	er d'étouffer le feu avec du sable ou	de la vapeur.				
5.2	Dangers particuliers résultan	nt de la substance d	ou du mélange								
	Dangers spéciaux										
	Dangers de la décompositior produits de la combustion	n thermique et des	Oxydes d'azote, ami	moniac et anhydride s	sulfureux						
5.3	Conseils aux pompiers				•						
	Méthodes spécifiques de lutt	e contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables.								
	Protection spéciale dans la lu l'incendie	utte contre	Utiliser un appareil r	espiratoire autonome	en cas de fumée	3.					
UBRIQUE 6	Mesures à prendre en cas de	dispersion accide	ntelle								
6.1	Précautions individuelles, éq	uipement de prote	ction et procédures	d'urgence							
			Éviter de marcher su	ur le produit dispersé	et de s'exposer à	la poussière.					
6.2	Précautions pour la protection	on de l'environnem	ent .								
			Prendre soin d'évite cours d'eau.	r la contamination des	s cours d'eau et de	es caniveaux et prévenir les autorités	s compétentes en cas de contami	nation accidentelle			
6.3	Méthodes et matériel de conf	finement et de nette	oyage								
			garantir une éliminat Ne pas mélanger av	tion sans danger. rec de la sciure ou au ontaminé ou à grain f	tres substances in	alayée et placée dans un récipient p flammables ou organiques. res inertes telles que la pierre à char		•			
6.4	Référence à d'autres rubriqu	es	a.ooodaro dario de l								

Version 7 du 23/12/2020 Page 2 de 24

Voir la rubrique 1 pour les données de contact, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets

Référence à d'autres rubriques

6.4

		Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation s	ans danger
		Éviter la formation excessive de poussière et sa dispersion par le vent. Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles. Éviter l'exposition inutile du produit à l'atmosphère afin de prévenir la prise d'humidité. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éver	ntuelles incompatibilités
		Stocker en respectant les règlements du D.R. 888/2006 (AF-1). Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Sur le site agricole, s'assurer que l'engrais n'est pas rangé à proximité de foin, de paille, de grain, de gazole, etc. Lorsqu'il est stocké en vrac, éviter le mélange avec d'autres engrais incompatibles. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage. Interdire que l'on fume ou que l'on utilise des lampes portatives nues dans la zone de stockage. Limiter la dimension des piles ou des tas (selon les règlements en vigueur) et ménager un espace libre d'au moins 1 mètre autour des piles de sacs ou des tas. Tout bâtiment destiné au stockage doit être sec et bien aéré. Le produit ne doit pas être stocké à la lumière directe du soleil.
	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont : l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
		Voir la sous-rubriques 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.
Remarque : s	tabilité et réactivité, voir la rubrique 10.	

BRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/pro	tection individuel	е								
8.1	Paramètres de contrôle										
			Composant	CAS							
	Valeurs limites d'exposition		Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établi.						
						Trava	ailleur		cons	ommateur	
				systémique	indu	ıstriel	profe	ssionnel	CONS	Ommateur	
			oral	long terme	Pas ap	pplicable	Pas a	pplicable	12,8 m	g/kg pc/jour	
		DNEL	inhalable	long terme	37,6	mg/m3	37,6	mg/m3	11,	1 mg/m3	
	Dérivé du RSC		cutané	long terme	21,3 mg	/kg pc/jour	21,3 mg	g/kg pc/jour	12,8 m	g/kg pc/jour	
			ea	ıu	air	sol	microbiolo- gique	sédiment		orale	
		PNEC	eau douce : 0,45 mg/ eau salée : 0,045 mg en libérations intermi	ı/l	Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes		Faible potentiel de bioaccumulation	
	1		Composant	CAS							
_	Valeurs limites d'exposition		Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Non établi.						
			Guilate d'allimonium	7700 20 2	Travailleur						
			systémique		indu	ıstriel	profe	ssionnel	cons	ommateur	
			oral	long terme	Pas ap	Pas applicable		pplicable	6,4 m	g/kg pc/jour	
		DNEL	inhalable	long terme	11,17 g/m3		11,1	7 g/m3	1,	67 g/m3	
	Dérivé du RSC		cutané	long terme	42,67 mg	/kg pc/jour	42,67 m	g/kg pc/jour	12,8 m	g/kg pc/jour	
			ea	au	air	sol	microbiolo- gique	sédiment		oral	
		PNEC	eau douce : 0,312 me eau salée : 0,0312 me en libérations intermi	ng/l	Non disponible	62,6 mg/kg de sol sec	16,18 mg/l	0,063 mg/kg de sédiment sec		Faible potentiel d bioaccumulation	
8.2	Contrôles de l'exposition		•			•	•			•	
	Contrôles techniques appropriés			Éviter les fortes concentrations de poussière et aérer où c'est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.							
	Mesures de protection	Yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) pour prévenir l'irritation oculaire. S'il y a de la poussière, utiliser des lunettes panoramiques (monobloc).								
	individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Peau et corps Mains	Vêtement de travail. Porter des gants app	ropriés (par exemple	e, en caoutchouc o	ou en cuir) si l'on v	a manipuler le pr	oduit pendant de lor	ngues périodes de	temps.	
		Respiratoire Thermiques	Si la concentration de approprié.	e poussière est élevé	ée et/ou la ventilat	ion est insuffisante	e, utiliser un maso	que antipoussière ou	un respirateur m	uni d'un filtre	
	Contrôles d'exposition liés à		Voir rubrique 6.								

Version 7 du 23/12/2020 Page 3 de 24

	Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA						
RUBRIQUE 9	9 Propriétés physiques et chimiques						
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chi	imiques essentielles					
	Aspect	Granulés colorés					
	Couleur	Coloré (ocre)					
	Odeur	Pratiquement inodore					
	Seuil olfactif	Pas applicable					
	pH	pH solution aqueuse (100 g/l) > 3,5					
	Point de fusion/point de congélation	> 170 °C					
	Point d'ébullition	Non applicable, se décompose au-dessus de 210 °C					
	Point d'éclair	Non inflammable					
	Taux d'évaporation	Non disponible					
	Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable					
	<u>Limites supérieures/inférieures</u> <u>d'inflammabilité ou limites d'explosivité</u>	Pas applicable					
	Pression de vapeur	pas applicable					
	Densité de la vapeur	pas applicable					
	Densité <u>relative</u>	900 à 1 100 kg/m³					
	Solubilité	> 100 g/l (hygroscopique)					
	Coefficient de partage n-octanol/eau	pas applicable					
	Température d'auto-inflammation	Non inflammable					
	Température de décomposition	Commence à se décomposer au-dessus de 170 ℃					
	Viscosité	pas applicable					
	Propriétés explosives	Il est pas explosif.					
	Propriétés comburantes	N'est pas classé comme comburant.					
9.2	Autres informations	Poids moléculaire 80 pour le nitrate d'ammonium et 132 pour le sulfate d'ammonium					

	Į.	·
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7) Ce produit ne risque pas de décomposition thermique autoentretenue (Test en auge. Test UN S.1.)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Chauffé à plus de 170 °C, il se décompose et libère du NOx, de l'ammoniac et du SO2. Contamination avec des matières incompatibles.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Chauffage au-dessus de 170 °C (décomposition en gaz) Exposition inutile à l'atmosphère. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes d'engrais sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, agents réducteurs, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx, ammoniac et SO2). Lorsqu'il entre en contact avec des matières basiques comme la chaux, il peut émettre du gaz ammoniac.

RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques									
11.1	Informations sur les effets toxicologiques									
	Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Non disponible								
					T= \		Te constant	_		
	Effet aigu	Nom de l'ingrédient		Essai	Espèce	Voie	Résultat			
		Nitrate d'ammonium		DL50	Rat	orale	2 085 mg/kg			
		Sulfate d'ammonium					2 000 mg/kg			
		Nitrate d'ammonium Sulfate d'ammonium		DL50	Rat	Dermique	> 5 000 mg/kg > 2 000 mg/kg			
		Nitrate d'ammonium Sulfate d'ammonium		CL50	Rat	Inhalation	> 88,8 mg/l > 1 000 mg/m3 (8 h)			
	Corrosion cutanée/irritation cutanée		Un contact prolongé peut provoquer une gêne.							
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Un contact prolongé peut provoquer une gêne.							
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Non sensibilisant							
	Mutagénicité sur les cellules germinales		Aucun effet important ou danger critique connu.							
	Cancérogénicité		Aucun effet important ou danger critique connu.							
	Toxicité pour la reproduction		Aucun effet important ou danger critique connu.							
	Toxicité spécifique pour certains organes cible unique et exposition répétée	s — exposition	Aucun effet important ou danger critique connu.							
	Danger par aspiration	Aucun effet importa	nt ou danger	critique connu.						
	Notes	Le contact de la pous L'ingestion de grande	s effets sur la santé sont considérés comme improbables si le produit est utilisé correctement. contact de la poussière avec la peau et les yeux peut provoquer une gêne. ngestion de grandes quantités peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux et, dans des cas extrêmes (en particulier chez les enfants), formation de méthémoglobine (syndrome dit du bébé bleu) et une cyanose (indiquée par une coloration bleutée autour de la bouche).							

Version 7 du 23/12/2020 Page 4 de 24

			Sulfonit	rate d'amr	noniaque	≥ ≤ 45 %	NA		
RUBRIQUE 12	Information écologique								
12.1	Toxicité								
	Écotoxicité		Nom de l'ingrédient		Essai	Espèce		Période	Résultat
			Nitrate d'ammonium		CE50	Invertébré :		48 h	490 mg/l (de nitrate de potassium)
			Sulfate d'ammonium			Daphnia magna		96 h	> 100 mg/l
			Nitrate d'ammonium		CE50	Alman Bandain	di	40:	4.700
			Sulfate d'ammonium		CESU	Algues : Benthic of Chlorella vi		10 j 18 j	> 1 700 mg/l (de nitrate de potassium) 2 700 mg/l
			Nitrate d'ammonium		CL50	Poissons : Cyprin		48 h	447 mg/l
			Sulfate d'ammonium			Oncorhync	hus mykiss	96 h	173 mg NH3/l
			Faible toxicité pour le	a arganiamaa aguat					
			raible toxicite pour le	es organismes aquai	ques.				
12.2	Persistance et dégradabilité		IN THE ZE A		T				
			Nom de l'ingrédient			In	L	Dégradation	In: If I is
			Nitrate d'ammonium		Hydrolyse Non	Photolyse Pas de données of	dianonibles		Biodégradation Pas nécessaire, substance inorganique
			Sulfate d'ammonium		hydrolysable	Pas de preuve de		on	Pas nécessaire, substance inorganique
40.0	Detection de bissessessielle				Non disponible				
12.3	Potentiel de bioaccumulation		Nom de l'ingrédient		Kow ou Long		Facteur de bio	concentration	
			3						
			Nitrate d'ammonium		Pas applicable,	substances			
			Sulfate d'ammonium		inorganiques				
12.4	Mobilité dans le sol								
	Très soluble dans l'eau. L'ion N	O3 est mobile. L'ion	NH4+ est absorbé pa	ır le sol.					
12.5	Résultats des évaluations PB	T et vPvB							
	Conformément à l'annexe XIII d	u Règlement (CE) r	nº 1907/2006, il n'est n	i PBT ni vPvB car c'	est une substance	inorganique.			
12.6	Autres effets néfastes								
				vironnement tels que	l'eutrophisation (développement no	n désiré de la flo	ore) des eaux de su	rface confinées. (Voir rubrique 12).
	On ne prévoit pas de dangers a L'effet toxique peut être accru e			on peut trouver dans	s des eaux de sur	face naturelles.			
				•					
RUBRIQUE 13	Considérations relatives à l'él								
13.1	Méthodes de traitement des d	echets							
	Selon le degré et la nature de la								
	Ne pas jeter les déchets à l'égo Vider les récipients en les agital								tière non dangereuse ou être rendus à
	des fins de recyclage.	it dilli d'ellitiller le j	olds possible de come	nu. Or ies autories i	odies raccepterit	, ico recipiento vide	o pourioni cae i	ominico comine ma	and the field dangerease of the ferrals a
RUBRIQUE 14	Informations relatives au tran	sport							
14.1			Nom propre du		Groupe	,			Précautions particulières à prendre
- 14.6	Information réglementaire	Numéro ONU	transport	Classe	d'emballage	Étiquette	Dangers pour	l'environnement	par l'utilisateur
14.6	ADR/RID					L			
	ADNR					NON OLASSÉ			
	IMDG					NON CLASSÉ			
4	IATA	ant à l'ar " '	a la comunication M	al at au wa !! !Ba	. Dog or - !!				
14.7	Transport en vrac conformém	ent a rannexe II d	e la convention Marp	or et au recueil IBC	. газ арріісавіе				
RUBRIQUE 15	Informations relatives à la rég	lementation							
15.1	Réglementations/législation p	articulières à la su	ıbstance ou au mélaı	nge en matière de s	écurité, de sante	et d'environnem	ent		
	Règlement 2003/2003 (engrais)								
	Règlement 1272/2008 (CLP)								
	D.R. 506/2013 (engrais) D.R. 374/2001 (agents chimique	es)							
	D.R. 888/2006 portant approbat	ion du Règlement s			e d'ammonium a	yant une teneur en	azote égale ou	inférieure à 28 pour	cent en poids. (AF-1)
	Real Decreto 656/2017 Reglan	nento de almacena	miento de productos	s quimicos.					

Version 7 du 23/12/2020 Page 5 de 24

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour : le nitrate d'ammonium et le sulfate d'ammonium.

	Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA							
16	Autres informations							
	Indications de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.						
	Conseils de prudence	P264: Se laver soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vétements de protection/un équipement de protection des veux/du visage. P305+P351+P338: EEN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.						
	Références bibliographiques et sources des données	luation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium ; Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX a pas été classé comme "combustion" selon la section 39 "PROCÉDURES ET CRITÈRES DE CLOSIFICACIÓN POUR LOS ABONOS LIDOS SUR LA BASE DE NITRATE AMMONIQUE" du Manuel de Pruebas y Critères pour la classification des commerçants nationaux igereux.						
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration prédite sans effet NOEC : concentration efficace la plus faible observée NOAEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé						
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels						
	Date de la FDS précédente	Rev.6, daté du 26/10/2020						
	Modifications apportées à la révision actuelle	Voir les textes en gras + italique + soulign.Inclure la possibilité d'incorporer l'inhibiteur de nitrification Diciandiamide (DCD) -Soluble.						

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.

Fabrication - Fabrication de la substance (synthèse SE 1 : continue et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle de la qualité

1. Section titre

Nom SE : Fabrication de la substance (synthèse continue et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle de la qualité

Environnement	
Fabrication de la substance (synthèse continue et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle de la qualité	ERC 1
Travailleur	
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés où il n'y a pas de risque d'exposition ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 1
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés et continus avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de processus par lots fermés avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	
Production de produits chimiques où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substances ou de mélanges dans de petits conteneurs (chaînes de remplissage spécialisées, y compris le pesage)	PROC 9
Pastillage, compression, extrusion, pelletisation, granulation	PROC 14

Version 7 du 23/12/2020 Page 6 de 24

Utilisation comme réactif de laboratoire

PROC 15

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

2.1. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

			PRO	OC				
1	2	3	4	8a	8b	9	14	15
		Carac	téristiques du	produit (ar	ticle)			
		Concentra	tion de la subsi	ance dans le	mélange			
			≤ 100 % (S	solide)				
			Pulvérulence d	lu matériau				
			Faib	le				
			<u>Durée de l'</u>	activité :				
			< 8 hei	ıres				
		Mesures et con			et technique	s		
		4.	Ventilation g					
			3 changements		ıre			
			Ventilation loc Nor					
			Confinen					
			Conguicin					
Système fermé (contact minimum pendant les opérations de routine)	expositio	ntinu fermé avec n contrôlée ionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Processus si avec exp contrôlée occ	osition	No	on
		Système de gesti	on de la santé	et de la sécu	rité au travail	<u>:</u>		
			Avan	cé				
Conditi	ons et mesure	es relatives à la	protection ind	ividuelle, à l	l'hygiène et à	l'évaluatio	n de la santé	
Généralités : travailler	avec un haut ni		ersonnelle. Se la ner lors de l'utilis			ant les paus	es. Ne pas mar	ger, boire ou
			Protection de	la peau :				
Non	Oui (comb	inaison à manche forma	es longues ; gan ation de base de					I374 avec
	1		Protection res	piratoire :				
			Nor	1				

Version 7 du 23/12/2020 Page 7 de 24

Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA Protection des yeux: Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques) Autres conditions affectant l'exposition : Lieu d'utilisation : Intérieur Surface de la peau potentiellement exposée : Deux paumes Une paume de Deux paumes Une paume Une paume de main Deux paumes de main Deux mains (960 cm2) de main (480 main (240 de main (480 de main (240 cm2) (480 cm2) cm2) cm2) cm2) (240 cm2) Méthode:

TRA Travailleur 3,0

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1. Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

3.2. Exposition du travailleur

			PRO	OC				
1	2	3	4	8a	8b	9	14	15
	•	Voi	e d'exposition	et type d'eff	ets			
		Inhalation	ı, systémique,	à long terme	e (mg/m3)			
0,01	0,01	0,1	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
	1	Cutané, syst	témique, à lon	g terme (mg/	/kg pc/jour)			Γ
0,003	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	0,343	0,034
		Cutar	l né, local, à lon	g terme (mg/	/cm2)			
			-					
			Oculaire	e, local				
			-					
		Voies co	mbinées, systé	mique, à lon	g terme			

Version 7 du 23/12/2020 Page 8 de 24

		Sulfonit	rate d'amn	noniaque	≤ 45 %	NA				
			-							
			RC	R						
Inhalation, systémique, à long terme										
<0,01	<0,01	<0,01	0,014	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01		
		Cut	ané, systémiqu	ıe, à long ter	me					
0,023	0,027	0,013	0,134	0,268	0,268	0,134	0,067	<0,01		
		(Cutané, local,	à long terme						
Une combinaison à	manches longues	et des gants rési résultant d'une	Qualita stant aux produit exposition cutan	ts chimiques é	tant utilisés, or ne est contrôlé.	ı considère qı	ue le risque d'el	fets locaux		
			Oculaire	, local						
	Une protection	oculaire étant utili	Qualit isée, on considè		e d'effets ocula	aires est cont	rôlé.			
		Voies co	mbinées, systé	mique, à lon	g terme					
< 0,01	0,027	0,016	0,148	0,282	0,271	0,137	0,07	<0,01		

4. Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels.

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

(i) d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

SE 2 : Formulation - Formulation de produits chimiques et d'engrais

Version 7 du 23/12/2020 Page 9 de 24

1. Section titre

Nom SE: Formulation de produits chimiques et d'engrais

Environnement	
Formulation de produits chimiques et d'engrais	ERC 2
	ERC 3
Travailleur	
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés et continus avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de processus par lots fermés avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 3
Production de produits chimiques où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans le cadre de processus par lots	PROC 5
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substances ou de mélanges dans de petits conteneurs (chaînes de remplissage spécialisées, y compris le pesage)	PROC 9
Traitement des articles par immersion et coulée	PROC 13
Pastillage, compression, extrusion, pelletisation, granulation	PROC 14
Utilisation comme réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

$\textbf{2.1.} \ \, \textbf{Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement}$

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

			PRO	C				
2	3	4	5 et 8a	8b	9	13	14	15
		Car	actéristiques du	produit (art	ticle)			
		<u>Concent.</u>	ration de la subst	ance dans le	<u>mélange</u>			
			≤ 100 % (s	olide)				
			Pulvérulence d	u matériau				
			Faibl	e				
			<u>Durée de l'o</u>	activité :				
			< 8 heu	ires				
		Mesures et c	onditions organi	sationnelles	et technique	es		
			Ventilation g	énérale :				
		1	à 3 changements	d'air par heu	re			

Version 7 du 23/12/2020 Page 10 de 24

Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA Ventilation locale forcée : Non Confinement: Processus semi fermé avec Processus semi-fermé Processus continu fermé avec exposition Non avec exposition contrôlée Non exposition contrôlée occasionnelle contrôlée occasionnelle occasionnelle Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail : Avancé Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Généralités : travailler avec un haut niveau d'hygiène personnelle. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Protection de la peau : Oui (combinaison à manches longues ; gants résistant aux produits chimiques selon la norme EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité dermique : 90 %] Protection respiratoire: Protection des yeux: Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial intégral si possible si des mélanges liquides (aqueux) de la substance sont utilisés) **Autres conditions affectant l'exposition:** Lieu d'utilisation : Intérieur Surface de la peau potentiellement exposée : Deux paumes de main (480 cm2) (PROC Une paume Deux paumes Une paume Deux paumes de main Deux mains de main (240 de main (480 5) Deux paumes de main (480 cm2) de main (480 cm2) (960 cm2) cm2) cm2) Deux mains (240 cm2)

${f 3.}$ Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1. Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

(960 cm2) (PROC 8a)

Méthode :
TRA Travailleur 3,0

3.2. Exposition du travailleur

			PRO	C				
2	3	4	5 et 8a	8b	9	13	14	15
		Voi	e d'exposition	et type d'eff	ets			
		Inhalation	n, systémique,	à long terme	e (mg/m3)			
0,01	0,1	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
		Cutané, syst	témique, à lon	g terme (mg/	/kg pc/jour)			
0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	1,371	0,343	0,034
		Cutar	ié, local, à long	g terme (mg/	(cm2)			•
			-					
-	-		Oculaire	. local				

Version 7 du 23/12/2020 Page 11 de 24

		Voies co	mbinées, systé	mique, à lon	g terme			
			-					
			RC	R				
		Inhal	ation, systémi	que, à long t	erme			
<0,01	<0,01	0,014	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
		Cut	ané, systémiqu	ıe, à long ter	me			
0,027	0,013	0,134	0,268	0,268	0,134	0,268	0,067	<0,01
		(Cutané, local,	à long terme				
Une combinaison à ı	manches longues		Qualit stant aux produi exposition cutar	ts chimiques é			ue le risque d'e	ffets locaux
			Oculaire	e, local				
	Une protection	oculaire étant utili	Qualit isée, on considè		e d'effets ocul	aires est cont	rôlé.	
		Voies co	mbinées, systé	mique, à lon	g terme			
0,027	0,016	0,148	0,282	0,271	0,137	0,271	0,07	<0,01

4. Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels.

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

(i) d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

SE 3:

Utilisation sur site industriel - Utilisation industrielle comme intermédiaire, y compris l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert, l'ensachage, le stockage, le contrôle de la qualité

1. Section titre

Utilisation industrielle comme intermédiaire, y compris

Nom SE: l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert,

l'ensachage, le stockage, le contrôle de la qualité

Environnement

Utilisation industrielle comme intermédiaire, y compris l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert, l'ensachage, le stockage, le contrôle de la qualité

ERC6a

Version 7 du 23/12/2020 Page 12 de 24

Travailleur	
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés où il n'y a pas de risque d'exposition ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 1
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés et continus avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de processus par lots fermés avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont	PROC 3
Production de produits chimiques où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans le cadre de processus par lots	PROC 5
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substances ou de mélanges dans de petits conteneurs (chaînes de remplissage spécialisées, y compris le pesage)	PROC 9
Traitement des articles par immersion et coulée	PROC 13
Pastillage, compression, extrusion, pelletisation, granulation	PROC 14
Utilisation comme réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

2.1. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROC												
1	2	3	4	5 et 8a	8b et 13	9	14	15				
		Carac	téristiques du	produit (ar	ticle)							
		Concentra	tion de la subst	tance dans le	<u>mélange</u>							
			≤ 100 % (s	solide)								
			Pulvérulence a	lu matériau								
			Faib	le								
			Durée de l'	activité :								
			< 8 hei	ıres								
		Mesures et con	ditions organi	isationnelles	et technique	s						
			<u>Ventilation</u> g	énérale :								
		1 à	3 changements	d'air par heu	ıre							
			Ventilation loc	ale forcée :								
			Nor	ı								
			<u>Confinen</u>	nent :								
Système fermé (contact minimum pendant les opérations de routine)	expositio	ntinu fermé avec on contrôlée ionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnell e (PROC 8b) Non (PROC 13)	Processus semi- fermé avec exposition contrôlée occasionne lle	N	Ion				

Version 7 du 23/12/2020 Page 13 de 24

		Système de gesti	on de la santé	et de la sécur	ité au travail	<u>:</u>			
			Avan	ıcé					
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé									
Généralités : travailler avec un haut niveau d'hygiène personnelle. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.									
Protection de la peau :									
Non Oui (combinaison à manches longues ; gants résistant aux produits chimiques selon la norme EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité dermique : 90 %]									
			Protection res	spiratoire :					
			Noi	n					
			Protection d	les yeux :					
		Oui (lunettes de	protection con	ntre les produ	its chimiques)			
		Autres	conditions affe	ectant l'expo	sition :				
			Lieu d'utili	sation :					
			Intéri	eur					
		Surface a	le la peau poter	ntiellement ex	cposée :				
Une paume de main (480 main (480 de main (480 de main (480 main (4							Une paume de main (240 cm2)		
			<u>Métho</u>						
			TRA Trava	illeur 3,0					

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1. Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

3.2. Exposition du travailleur

			PRO	OC				
1	2	3	4	5 et 8a	8b et 13	9	14	15
		Voi	e d'exposition	et type d'eff	ets			
		Inhalation	, systémique,	à long terme	e (mg/m3)			
0,01	0,01	0,1	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
		Cutané, syst	émique, à lon	g terme (mg/	kg pc/jour)			
0,003	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	0,343	0,03
	1	Cutan	é, local, à lon	g terme (mg/	(cm2)			
			-					
			Oculaire	e, local				
		Voies con	mbinées, systé	miane, à lon	g terme			

Version 7 du 23/12/2020 Page 14 de 24

RCR

Inhalation, systémique, à long terme

<0,01	<0,01	<0,01	0,014	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01		
Cutané, systémique, à long terme										
0,023	0,027	0,013	0,134	0,268	0,268	0,134	0,067	<0,01		

Cutané, local, à long terme

Qualitatif.

Une combinaison à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques étant utilisés, on considère que le risque d'effets locaux résultant d'une exposition cutanée à long terme est contrôlé.

Oculaire, local

Qualitatif.

Une protection oculaire étant utilisée, on considère que le risque d'effets oculaires est contrôlé.

Voies combinées, systémique, à long terme

. 0.01	0.027	0.016	0.140	0.202	0.271	0.127	0.07	-0.01
< 0,01	0,027	0,016	0,148	0,282	0,271	0,137	0,07	<0,01

4. Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels.

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

(i) d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

SE 4:

Utilisation sur site industriel - Utilisation industrielle comme auxiliaire technologique réactif, y compris l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert, l'ensachage, le stockage, le contrôle de la

1. Section titre

Utilisation industrielle comme auxiliaire technologique réactif, y Nom SE:

compris l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert,

l'ensachage, le stockage, le contrôle de la qualité

Environnement

Version 7 du 23/12/2020 Page 15 de 24

Utilisation industrielle comme auxiliaire technologique réactif, y compris l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert, l'ensachage, le stockage, le contrôle de la qualité	ERC6b
Travailleur	
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés où il n'y a pas de risque d'exposition ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes	PROC 1
Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés et continus avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de processus par lots fermés avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont	PROC 3
Production de produits chimiques où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans le cadre de processus par lots	PROC 5
Pulvérisation industrielle	PROC 7
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substances ou de mélanges dans de petits conteneurs (chaînes de remplissage spécialisées, y compris le pesage)	PROC 9
Application au rouleau ou au pinceau	PROC 10
Traitement des articles par immersion et coulée	PROC 13
Utilisation comme réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

2.1. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

			PR	ROC				
1	2	3	4	5, 8a et 7	8b et 13	9	10	15
	·	Cara	ctéristiques	du produit (ar	ticle)			
		Concentra	tion de la su	bstance dans le	mélange			
			≤ 100 %	(solide)				
			Pulvérulenc	e du matériau				
			Fa	nible				
			Durée de	e l'activité :				
			< 8 1	heures				
		Mesures et cor	nditions orga	anisationnelles	et techniques			
			<u>Ventilation</u>	n générale :				
		1 à	3 changeme	nts d'air par heu	ıre			
			Ventilation l	locale forcée :				
			N	Von				

Version 7 du 23/12/2020 Page 16 de 24

Sulfonitrate d'ammoniaque ≤ 45 % NA Confinement: Processus semi-fermé Processus Processus avec semi-Système fermé semi-fermé exposition Processus continu fermé avec fermé avec (contact minimum contrôlée avec exposition contrôlée Non exposition Non pendant les opérations occasionnell exposition occasionnelle contrôlée de routine) e (PROC contrôlée occasionne occasionnelle 8b) lle Non (PROC 13) Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail : Avancé Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé Généralités : travailler avec un haut niveau d'hygiène personnelle. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Protection de la peau: Oui (combinaison à manches longues ; gants résistant aux produits chimiques selon la norme EN374 avec Non formation de base des employés) [Efficacité dermique : 90 %] Protection respiratoire: Non Protection des yeux: Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques) Autres conditions affectant l'exposition : Lieu d'utilisation: Intérieur Surface de la peau potentiellement exposée : Deux paumes de main (480 cm2) Deux mains (PROC 5) (960 cm2) Deux mains (PROC 8b) Deux Une paume de Deux paumes Deux paumes Une paume Une paume de main paumes de Deux mains (960 cm2) Deux de main (480 main (240 de main (480 de main (240 cm2) (PROC 8a) paumes de (960 cm2) main (480 cm2) cm2) cm2) (240 cm2) Deux mains main (480 cm2) et poignets cm2) (PROC 13) supérieurs (1500 cm2)

Méthode :

(PROC 7)

TRA Travailleur 3,0

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1. Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

3.2. Exposition du travailleur

3.2. Exposition du trava	PROC						
1 2 3 4 5, 8a et 7 8b et 13 9 10 15							
	Voie d'exposition et type d'effets						

Version 7 du 23/12/2020 Page 17 de 24

		Suitonit	rate d'am	moniaque	≥ 45 %	NA		
		Inhalatior	ı, systémique	, à long terme	(mg/m3)			
0,01	0,01	0,1	0,5	0,5 (PROC 5 et 8a) 1 (PROC 7)	0,1	0,1	0,5	0,1
	•	Cutané, syst	émique, à loi	ng terme (mg/l	kg pc/jour)			
0,003	0,137	0,069	0,686	1,371 (PROC 5 et 8a) 4,286 (PROC 7)	1,371	0,686	2,743	0,034
		Cutar	ié, local, à lor	ng terme (mg/c	em2)			
			-	-				
			Oculair	re, local				
			-	-				
		Voies co	mbinées, syst	émique, à long	y terme			
		v oles co.	monices, syst	emique, a long	, terme			
				•				
			RO	CR				
		Inhal	ation, systém	ique, à long te	rme			
<0,01	<0,01	<0,01	0,014	0,014 (PROC 5 et 8a) 0,028	<0,01	<0,01	0,014	<0,01
		Cut	ané, systémic	jue, à long terr	ne			
0,023	0,027	0,013	0,134	0,268 (PROC 5 et 8a) 0,837	0,268	0,134	0,536	<0,01
			Cutané, local,	, à long terme				
Une combinaison à n	nanches longue						ue le risque d'e	ffets locaux
			Oculair	e, local				
	Une protection	oculaire étant utili	Quali isée, on consid		e d'effets ocul	aires est cont	rôlé.	
		Voies co	mbinées, syst	émique, à long	g terme			
< 0,01	0,027	0,016	0,148	0,282 (PROC 5 et 8a) 0,865	0,271	0,137	0,55	<0,01

^{4.} Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Version 7 du 23/12/2020 Page 18 de 24

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels.

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

(i) d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

Utilisation par le travailleur professionnel SE 5 : Utilisation par le travailleur professionnel (extérieure et intérieure de substances réactives dans des

1. Section titre

Nom SE : Utilisation par le travailleur professionnel (extérieure et intérieure de substances réactives dans des systèmes ouverts)

Environnement Utilisation par le travailleur professionnel (extérieure et intérieure de substances réactives dans ERC8e des systèmes ouverts) ERC8b Travailleur Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés où il n'y a pas PROC 1 de risque d'exposition ou de processus dont les conditions de confinement sont équivalentes Production de produits chimiques ou raffinage dans le cadre de processus fermés et continus avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont PROC 2 équivalentes Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de processus par lots fermés avec exposition occasionnelle contrôlée ou de processus dont les conditions de confinement sont PROC 3 équivalentes Mélange dans le cadre de processus par lots PROC 5 Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations non PROC 8a spécialisées Transfert de substances ou de mélanges (chargement et déchargement) dans des installations PROC 8b spécialisées Transfert de substances ou de mélanges dans de petits conteneurs (chaînes de remplissage PROC 9 spécialisées, y compris le pesage) Pulvérisation non industrielle PROC 11 Utilisation comme réactif de laboratoire PROC 15 Activités manuelles impliquant un contact manuel PROC 19

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

2.1. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon

Version 7 du 23/12/2020 Page 19 de 24

2.2 Contrôle de l'exposition des travailleurs

	-		PRO	OC	1			
1	2	3	11	5 et 8a	8b et 13	9	19	15
		Carac	ctéristiques d	ı produit (ar	ticle)			
		<u>Concentra</u>	tion de la subs	stance dans le	e mélange			
			≤ 100 % (solide)				
			Pulvérulence	du matériau				
			Fait	ole				
			Durée de l	'activité :				
		< 8 h	eures				< 1 heure	< 8 heures
		Mesures et con	ditions organ	isationnelles	s et technique	s		
			<u>Ventilation</u>	générale :				
		1 à	3 changement	s d'air par he	ure			
			Ventilation lo	cale forcée :				
			No	n				
			<u>Confine</u>	ment :				
Système fermé (contact minimum pendant les opérations de routine)	expositio	ntinu fermé avec n contrôlée ionnelle	No	on	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnell e (PROC 8b) Non (PROC 13)	Processus semi- fermé avec exposition contrôlée occasionne lle	No	on
		Système de gesti	on de la santé	et de la sécu	rité au travail	<u>:</u>		
		Ava	ncé				Élémentaire	Avancé
Conditi	ions et mesure	es relatives à la	protection in	dividuelle, à	l'hygiène et à	l'évaluatio	n de la santé	
Généralités : travailler	avec un haut ni		ersonnelle. Se I ner lors de l'utili			ant les paus	es. Ne pas mar	nger, boire ou
			Protection d					
Non	Oui (combii	naison à manche forma	s longues ; ga tion de base d					N3/4 avec
			Protection re	spiratoire :				
			No	n				
			<u>Protection</u>	des yeux :				
		Oui (lunettes de	e protection co	ntre les prodi	uits chimiques)		

Version 7 du 23/12/2020 Page 20 de 24

Autres conditions affectant l'exposition : Lieu d'utilisation : Intérieur Surface de la peau potentiellement exposée : Deux Deux mains (960 cm2) paumes de (PROC 8b) Deux mains main (480 Deux Deux paumes Une paume de Une paume Deux mains Une paume de main Deux et poignets cm2) paumes de et avant-bras de main (480 main (240 de main (240 cm2) (PROC 5) supérieurs (1 paumes de main (480 (1 980 cm2) (240 cm2) cm2) cm2) 500 cm2) Deux mains main (480 cm2) (960 cm2) cm2) (PROC 8a) (PROC 13) Méthode : TRA Travailleur 3,0

- 3. Estimation d'exposition et référence à sa source
- **3.1.** Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon

			PRO	OC				
1	2	3	11	5 et 8a	8b et 13	9	19	15
		Voi	e d'exposition	et type d'eff	fets			
		Inhalation	n, systémique,	à long terme	e (mg/m3)			
0,01	0,01	0,1	1	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
		Cutané, sys	témique, à lon	g terme (mg	/kg pc/jour)			
0,003	0,137	0,069	4,284	1,371	1,371	0,686	2,829	0,034
		Cutai	né, local, à lon	g terme (mg/	/cm2)			
			-					
			Oculaire	e, local				
			-					
		Voies co	mbinées, systé	mique, à lor	ng terme			
			-					
			RC	R				
		Inhal	ation, systémi	que, à long t	erme			
<0,01	<0,01	<0,01	0,028	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,0
	•	Cut	ané, systémiqu	ue, à long tei	rme			I

Version 7 du 23/12/2020 Page 21 de 24

Cutané, local, à long terme

Qualitatif.

Une combinaison à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques étant utilisés, on considère que le risque d'effets locaux résultant d'une exposition cutanée à long terme est contrôlé.

Oculaire, local

Oualitatif.

Une protection oculaire étant utilisée, on considère que le risque d'effets oculaires est contrôlé.

Voies combinées, systémique, à long terme

< 0,01	0,027	0,016	0,865	0,282	0,271	0,137	0,555	<0,01

4. Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

(i) d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

ES 6:

Utilisation par le consommateur : utilisation par le consommateur (extérieure et intérieure de substances réactives dans des systèmes ouverts) dans le cadre de produits, d'articles pyrotechniques et/ou d'allumettes,

1. Section titre

Nom SE:

Utilisation par le consommateur (extérieure et intérieure de substances réactives dans des systèmes ouverts) dans le cadre de produits,

d'articles pyrotechniques et/ou d'allumettes, d'engrais

Environnement	
Utilisation par le consommateur (extérieure et intérieure de substances réactives dans des	ERC 8e
systèmes ouverts) dans le cadre de produits, d'articles pyrotechniques et/ou d'allumettes,	ERC 8b
Consommateur	
Adhésifs, mastics	PC 1
Engrais	PC 12

2. Conditions d'utilisation influençant l'exposition

2.1. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon

2.2 Contrôle de l'exposition des consommateurs

PC	PC 1		
Cara	ctéristiques du produit (article)		

Version 7 du 23/12/2020 Page 22 de 24

Concentration de la substance dans le mélange	0,3 g/g 0,46 g/g				
Quantité utilisée, fréquence et durée de l'utilisation/exposition					
Adulte/enfant : Adulte					
Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurite écrans latéraux (lorsque la concentration de la substance est de ≥10 %					
Fréquence d'utilisation :	Peu fréquent				
Autres condition	s affectant l'exposition des consommate	eurs			
Instructions:	L'étiquetage du produit indique que le produit provoque une grave irritation des yeux (lorsque la concentration de la substance est de ≥10 %)				
Parties du corps potentiellement exposées :	Intérieur des mains / une main / paume des mains (428,8 cm2)				
Facteur de transfert cutané :	1				
Méthode:	TRA Consom	mateurs 3.1			

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1. Exposition et émissions environnementales

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas requises pour l'environnement selon l'ECHA (Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, partie B : Évaluation des risques, version 2.1, décembre 2011).

3.2. Exposition du consommateur :

PC	1	12		
Vo	oie d'exposition et type d'effets			
Cutané, systémique, à long terme (mg/kg pc/jour)	0,858	1,315		
Oculaire, local	-			
Voies combinées, systémique, à long terme	-			
	RCR			
Cutané, systémique, à long terme (mg/kg pc/jour)	0,335	0,514		
Qualitatif. Des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de se avec écrans latéraux étant utilisées (lorsque la concentration de la substance 10 % ou plus), le risque que la substance provoque des effets oculaires est concomme étant contrôlé.				
Voies combinées, systémique, à long terme	0,335	0,514		

4. Orientations pour les utilisateurs en aval (UA) afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites fixées dans les SE

Version 7 du 23/12/2020 Page 23 de 24

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites fixées par le SE si les conditions opératoires (CO) et les mesures de gestion des risques (MGR) décrites dans le SE sont

respectées. Lorsque les conditions de l'UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales du SE, l'UA doit s'assurer que ses CO et ses MGR spécifiques sont conformes aux dispositions du SE. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le SE, aucune restriction ne doit s'appliquer, c'est-à-dire que la substance peut être utilisée jusqu'à 100 %. Selon la base de l'évaluation de l'exposition effectuée pour le SE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacun des SE environnementaux et professionnels.

Tout écart par rapport aux conditions d'utilisation décrites implique :

d'informer le fournisseur de FDS des écarts et de demander leur inclusion dans le SE ou (ii) d'élaborer un CSR (rapport sur la sécurité chimique) pour UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), de le soumettre à l'ECHA et de le conserver comme sa propre documentation.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte au moment de sa publication. Toutefois, ni le fournisseur ni le metteur en marché ni un de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des enseignements contenus dans le présent document et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.
Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.
Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés 'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou l'élimination du produit.

Version 7 du 23/12/2020 Page 24 de 24